

# BULLETIN MUNICIPAL

## de St-Martin-du-Vieux-Bellême

### N° 25 - Décembre 2018

#### Sommaire

Mot du Maire	page 1
Vie de la commune / Les Travaux	pages 2 - 3
Manifestations de la commune	pages 4 - 5
Passage du Tour de France Été 2018	pages 6 - 7
Vie des Associations	pages 8 - 9
Patrimoine / Ecologie	pages 10 - 11
Informations de la CDC	pages 12 - 13
Économie	page 14
Services utiles, État Civil, Agenda	page 15
Informations pratiques	page 16

#### Résultats du recensement de la population 2018

Le recensement de la population s'est déroulé du 18 janvier au 17 Février dernier. Les comptages faisant suite à l'enquête sur le territoire de notre commune et aux contrôles que l'Insee a effectués font apparaître les résultats suivants :

Adresses d'habitations : 380  
Résidences principales : 275  
Résidences secondaires : 99

Total population enquêtée : 549 H contre 582 H au dernier recensement de 2013. (1)

(1) J'attire votre attention sur le fait que le comptage effectué ne constitue en aucun cas la population totale de notre commune dans la mesure où ne sont comptabilisés ni les effectifs relevant du traitement des fiches non enquêtées (11 logements) ni la population comptée à part dans d'autres communes (essentiellement les jeunes qui habitent chez leurs parents mais non présents au moment du recensement).

Cela dit, nous constatons une nouvelle fois une baisse démographique sur notre commune.

#### Édito de Serge CAILLY, votre Maire

Rassurez-vous, Saint Martin ne fait pas partie des 5680 communes ayant augmenté votre taxe d'habitation. Le taux de notre commune reste, en effet, inchangé à 9,09% depuis plusieurs années en dépit des contraintes financières liées principalement au désengagement de l'Etat. Cette politique permet ainsi aux ménages de notre commune de bénéficier dès cette année 2018 d'une première diminution de 30% de cette taxe sous réserve de respecter le plafond de revenus pour en bénéficier (1).

Comme nous n'envisageons pas de modification fiscale dans les deux prochaines années, la suppression de la taxe d'habitation sera effective en 2020 pour la majorité des habitants concernés. Pour les contribuables qui dépassent le plafond de ressources, il faudra attendre 2021 pour obtenir l'exonération.

(1) 2 parts : 43.000€ - 2,5 parts : 49.000€ - 3 parts : 55.000€

Nous comprenons cependant la réaction très vive des maires qui se sont vus stigmatisés par l'Etat parce qu'ils avaient augmenté leur taux de taxe d'habitation. Les 15% des communes ayant relevé leur taux n'ont pas été motivées par des considérations de politique nationale, mais seulement par la recherche des financements nécessaires à l'accomplissement de leurs missions dans un contexte de baisse de leurs moyens décidée par l'Etat lui-même.

Cette situation confirme l'absence de considération portée aux élus et aggrave la crise de confiance, déjà forte, avec les territoires, notamment ruraux. Les maires rendent compte de leur gestion devant les habitants comme ils le font depuis toujours tous les six ans. L'Association des Maires de France (AMF) vient de lancer, à l'occasion de son Congrès de novembre dernier, une campagne nationale sur le rôle et la place de la commune et du maire.

Il faut préserver la commune, d'ailleurs les sondages le montrent, les Français y restent très attachés.

# — LA VIE DE LA COMMUNE —

## Les décisions du Conseil Municipal

### Séance du 28 mai 2018

- Vente du terrain C802 de 1 268 m<sup>2</sup> (terrain des jeunes)
- Fond de concours par la CDC à hauteur de 3 000 € sur le projet des travaux du chemin du Pissot
- Convention pour la cantine avec Belforêt-en-Perche
- Demandes de subventions
- Cours de sophrologie en partenariat avec la ligue contre le cancer dans la salle des associations
- Acquisition panneau Sèche-Terre Tatoo.

### Séance du 17 Septembre 2018

- Compte-rendu commission appel d'offre : choix de l'architecte pour le diagnostic de l'Eglise
- Contrat de location copieur
- Location appartement
- Convention avec ETS pour un emploi saisonnier
- Convention avec le SIAEP pour la maintenance des bouches et poteaux d'incendie de la commune
- Dossier subvention demande FAL pour la voirie des Castors
- Redevance spéciale GRDF
- Approbation du rapport d'activités du TE61 pour l'année 2017.

### Séance du 2 juillet 2018

- Présentation de la procédure proposée pour le dossier de rénovation de l'Eglise et point sur son avancement
- Point sur les remplacements des poteaux à Sèche-Terre.

### Séance du 26 novembre 2018

- Modification de la délibération relative à la vente du terrain des jeunes
- Décision sur le montant de l'attribution de compensation dans le cadre de la CLECT
- Décision sur le report du transfert des compétences eau et assainissement à la CDC
- Possibilité d'acquisition d'une balayeuse d'occasion
- Décisions budgétaires modificatives
- Demande de subvention
- Convention entre Orne Métropole et le PETR (gratuité des frais d'instruction des dossiers d'urbanisme)
- Commission de contrôle pour les élections.

## Les candélabres de Sèche Terre



**Le montant cumulé des travaux s'est élevé à 24.802,40 € entièrement supporté par la Société Garczynsky.**

**Ce dossier est donc désormais clôturé, notre lotissement de Sèche-Terre bénéficie enfin des mêmes candélabres qu'à celui des Tilleuls, comme le montre ces deux photos.**

La procédure lancée fin 2015 contre la Société Garczynsky relative à l'état de pourrissement des poteaux servant à l'éclairage public de Sèche-Terre vient enfin de trouver son dénouement.

Comme je vous l'avais indiqué dans le dernier bulletin municipal, le jugement, rendu le 02 Février dernier, condamnait la Société Garczynsky à réaliser les travaux de reprise des désordres affectant les mâts d'éclairage.

Nous n'avons pas souhaité la repose de mâts en bois comme installés précédemment mais avons signé un protocole avec la Société Garczynsky portant sur l'implantation de 8 candélabres en acier-ral rouge avec éclairage LED à Sèche-Terre ainsi que sur la rénovation de l'un des éclairages de la Viosne.



# Travaux de voirie sur Saint Martin du Vieux Bellême

## — Sécurité —

Pour sécuriser le chemin de Fanay, la commune a installé des bandes rugueuses pour ralentir les véhicules.

Dans le chemin de Bel Air, les poteaux télécom – qui étaient défectueux et qui menaçaient de tomber – ont été remplacés.

Une allée piétonne a été créée au carrefour de la Bruyère.



## — travaux financés par la CDC—

- L'arasement d'accotement pour l'écoulement des eaux a été fait sur la voie communale des Groyes, laquelle a été entièrement refaite en enrobé à chaud.
- Le fossé côté droit a été curé de la Clergerie à la voie communale de Plaisance.
- Une traversée de chaussée a été réalisée au croisement de la voie communale du Guet d'Olant et de Plaisance.

## Création d'une voie piétonne

Nous avons obtenu l'accord du Conseil Départemental pour créer cette voie.

L'entreprise Triffaut s'est avérée la moins chère des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres et a donc été retenue pour la réalisation de ces travaux, dont le montant s'élève à 23 292 € TTC. Des subventions d'un montant de 9 404 € ont été accordées.

Ces travaux ont d'abord consisté au décaissement de l'accotement et la remise de la grave 0/20 secondaire avant de poser de la grave granitique. Cette voie a ensuite été jalonnée par des plots pour la délimiter et la sécuriser.



## — AUTRES TRAVAUX REALISES EN 2018. —

- Le portail du cimetière a été repeint.
- Le Monument aux Morts a été nettoyé et repeint.
- Le calvaire au niveau des Croisettes a également été nettoyé et repeint.



## — Manifestations de la commune —



**La Fête communale du 17 Juin organisée par le Comité des Fêtes** et animée par la fanfare de la Perrière, a rencontré un vif succès avec 70 exposants.

**A l'occasion du passage du Tour de France le Comité des Fêtes** avait organisé une buvette et vente de crêpes au Nouveau Monde pour une journée très sympathique.

Une structure gonflable, très occupée par les enfants, a été prêtée gratuitement par la CDC, que nous remercions.

Le premier lot de la tombola, un salon de jardin, a été gagné par un habitant de Saint Mard de Réno.



### **Arbre de Naissance**

Le matin de la fête communale l'inauguration de l'arbre de naissances a également eu lieu pour la sixième année consécutive.

Nous avons pu ainsi fêter les naissances des 3 enfants nés en 2017.

Ces 3 enfants ont désormais une plaque avec leur nom et prénom installée devant un mirabellier.

Tudor SUCIU	26-01-2017
Romane GONSARD	21-04-2017
Jules GUERIN	09-09-2017



## Remise de dictionnaires



Le vendredi 29-06-2018 a eu lieu la remise d'un dictionnaire et d'une calculette scientifique à chacun des 4 enfants de la commune terminant leur CM2 avant de rejoindre la 6<sup>ème</sup> en septembre 2018

- Isaure DENIS
- Geoffrey DERIEUX
- Eloïse ROTROU
- Cloé BESANCON

## Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 Novembre pour le 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 s'est très bien déroulée.

Le conseil municipal tient à remercier tout particulièrement les porte-drapeaux, Messieurs Scuotto et Garnier ainsi que les 3 élèves de l'école publique de Bellême qui ont lu des poèmes pour cette occasion.

Merci également au Directeur et aux instituteurs de l'école pour leur présence très remarquée.

Chacun a pu apprécier, en cette occasion, la qualité d'entretien de notre cimetière.

Cette cérémonie a été suivie du repas traditionnel des anciens. Paulette BLONDEAU et Raymond Ligot en ont été les doyens.





# – Passage du Tour de France



# le 13 juillet 2018 —



# — La vie de nos Associations —

## Le Comité des Fêtes

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



de gauche à droite : Serge Cailly, Danielle Galland, Danièle Cailly, Claudine Rottier, Guy Montinet, Mauricette Puyo.

L'assemblée Générale annuelle du Comité des fêtes a eu lieu le Vendredi 26 Octobre à 20h30 à la salle des Mariages.

La Présidente Claudine Rottier a présenté le rapport moral et la trésorière Danièle Cailly, le rapport financier, rapports qui ont été votés à l'unanimité.

Le Bureau a été reconduit à l'unanimité.

Suite à la démission de Martine Rouillec, un nouveau membre a intégré l'équipe.

#### ➤ Membres du bureau :

- Présidente : Claudine Rottier
- Vice Président : Guy Montinet
- Trésorière : Danièle CAILLY
- Secrétaire : Mauricette Puyo
- Secrétaire Adjointe : Danielle Galland

#### ➤ Membres Actifs :

- Nicole Boulay
- Jean-Louis Boulay
- Jean-Pierre Thomelin
- Philippe Boulay
- Michel Dutertre
- Jean-Louis Faure

### FÊTE DE LA MUSIQUE



La fête de la musique a eu lieu le vendredi 15 juin à la salle des mariages.

Comme les années précédentes, elle a été animée gracieusement par M. Duval et ses élèves ainsi que pour la première fois par l'ensemble philharmonique de Saint Germain de la Coudre.

Cette soirée, très réussie, s'est terminée par le verre de l'amitié.

Rappelons que M. Duval, professeur de musique, donne des cours tous les vendredi à partir de 16 H à la Salle des Associations.



## LOTO



Le loto d'automne a eu lieu le 21 octobre à la salle du Gué de la Chaîne, 200 personnes venant des départements de l'Orne, de l'Eure et loir, de la Sarthe, de l'Eure étaient présents.

Le Robot cuiseur connecté a été gagné par Mme Daragon Corinne de Saint Mard de Réno.

**Merci à tous les habitants de Saint Martin qui participent à nos animations.**

## RAPPEL DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

**Nous vous invitons à nous rejoindre très nombreux :**

### **Le samedi 15 décembre après-midi**

- Le Noël des enfants sera organisé avec l'arrivée du Père-Noël avec sa hotte chargée de cadeaux.

### **Le samedi 23 février 2019 :**

- Prise de date pour notre repas dansant à la salle du Gué-de-la-Chaîne.

### **Le samedi 6 avril 2019 à 20h :**

- Loto du Printemps à la salle du Gué de la Chaîne.

## — Saint Martin Patrimoine —

L'assemblée générale de l'Association Saint Martin Patrimoine s'est déroulée le 27 septembre dernier.

Lors de cette réunion, Luc de Romanet a déposé sa démission de Président. Guy MONTINET a accepté de lui succéder, Laurence GOUJON se représentant en tant que secrétaire/trésorière. Les membres présents ont voté l'élection de ces deux candidats à l'unanimité.



Le projet de couverture du lavoir de La Bruyère avance, le permis de construire a été, en effet, définitivement accordé. Le programme des travaux à réaliser reste à définir notamment le calendrier pour le montage de la structure. Il s'agit du premier projet de l'association pour lequel nous souhaitons l'implication des habitants de la commune.

Une réunion publique a été organisée à cet effet, le samedi 10 novembre à 11h30 sur le site du lavoir. Le projet a été présenté et les membres de l'association ont pu répondre aux questions. Cette réunion a été suivie du verre de l'amitié.

## — Nos pages Ecologie —

### Attention à la plante toxique “Séneçon”

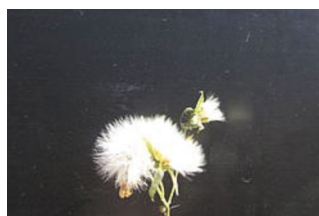
**Ne vous laissez pas envahir... C'est un poison lent, insidieux et sans aucun antidote.**



Séneçon jacobée © P.Doligez, Ifce

Le Séneçon jacobée est une plante hautement toxique pour la plupart des mammifères : Bovins, chevaux... Elle est nocive dans sa totalité : fleur, tige ou racine et peut-être donc ingérée sèche dans le foin. Cette plante arrive dans notre région, transportée par les véhicules et le vent, d'abord sur les bords de route, puis dans les prairies, les cultures, les pelouses et les jardins.

**Prévention :** Les mesures de prévention restent le meilleur moyen pour limiter les risques. Il faut arracher et brûler les pieds des séneçons pour éviter la propagation avant qu'ils ne grainent. (Source “Les vétérinaires de l'Arche”).



Les graines portées par leur aigrette sont disséminées par le vent © LM, Ifce



Séneçon commun en début de floraison © L.Marnay, Ifce

#### Éliminer les plantes en place

- Arrachage manuel relativement facile grâce à un enracinement superficiel.
- Se laver les mains après le travail ou porter des gants.
- Arracher dès la fin de moisson (mi-juin) ou au plus tard début floraison, car les plantes sont plus faciles à repérer...
- Aucun traitement de surface homologué.
- Rapide recolonisation par les graines après arrachage : interventions ultérieures nécessaires.
- Une plante fauchée n'est pas éliminée.

#### Maintenir un gazon dense

- Pas de séneçons dans une prairie dense.
  - Sursemmer rapidement lorsqu'il y a formation de trous dans le pâturage ou la prairie.
  - Sursemmer des bonnes graminées, en tenant compte des recommandations de la fiche “Amélioration de la composition botanique des prairies”, classeur ADCF - AGRIDEA, chap. 8...”
- Extrait de [www.agridea.ch](http://www.agridea.ch) fiche 6.4.5.1 Mauvaises herbes - les séneçons

## Important ! Identification des frelons



### Aucune région ne sera épargnée même au nord de la Loire.

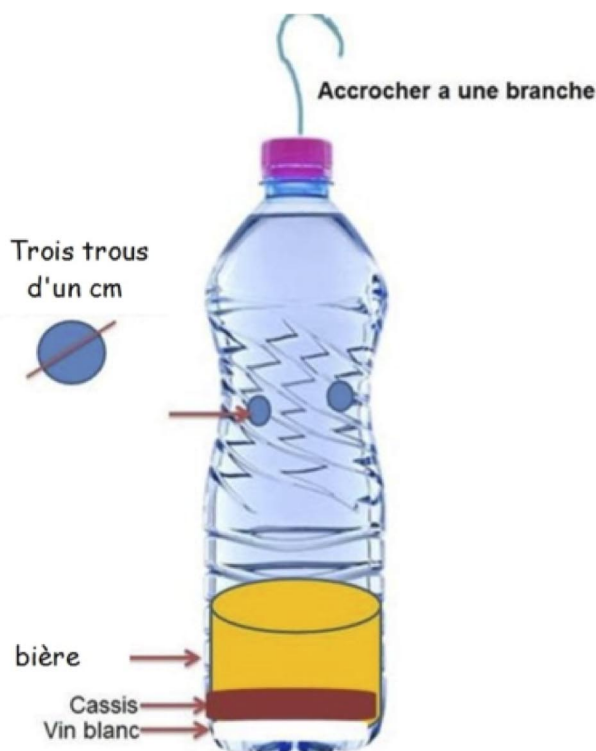
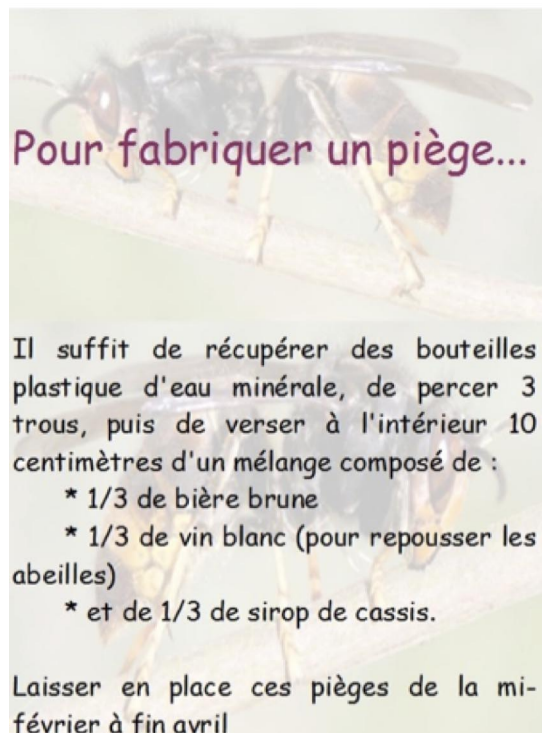
Cela va en empirant chaque année. Leur progression atteint maintenant la Belgique et les Pays Bas.

En étudiant le cycle de vie de ce frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre le fléau. En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent.

Seules les reines et jeunes reines se camouflent dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc... Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter.

C'est à ce moment que nous pouvons agir en disposant dans nos jardins et en ville sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids.

1 reine = 2 000 à 3 000 individus...



## – Informations de la CDC –



La deuxième année d'activité de votre CDC « Les Collines du Perche Normand » est sur le point de se terminer.

Au cours de cette année 2018, le Conseil Communautaire a continué de mettre en place sa stratégie axée sur les principaux axes suivants :

### ➤ Développement Economique,

Six entreprises se sont déjà installées ou ouvriront prochainement leurs portes sur les zones de la Croix Verte à Bellême et sur celle de Mâle.

Pour trois d'entre elles, la CDC est maître d'ouvrage, c'est-à-dire qu'elle construit les locaux en les adaptant aux besoins des entreprises avant de les louer à ces derniers tout en leur laissant une possibilité de rachat des bâtiments.



### ➤ Développement du Numérique,

Avec ELABO, nouveau nom donné au bâtiment de la Pépinière d'Entreprises, ELABO comme laboratoire et élaboration pour un trait d'union entre le numérique et la conception/fabrication de produits à partir de matériels extra modernes comme l'imprimante laser, la découpe laser, le flocage et la broderie numérique.

ELABO est un bâtiment ouvert à toutes les populations, jeunes, étudiants, particuliers, professionnels.

Il permet d'y trouver de la formation, des boxes de télétravail, un espace de coworking et un Fatlab. Cet ensemble de services appelé aussi « Tiers Lieu », inauguré le 8 novembre, est labellisé par la Région dans le cadre de « Normandie Connectée ». Il intègre le réseau des 10 tiers lieux normand.

**ELABO bénéficie bien entendu du très haut débit.**

Aujourd'hui, de plus en plus de services de l'Etat sont dématérialisés, venez vous former à l'utilisation d'Internet.



Pour tout renseignement, adressez-vous à l'animateur de la Communauté de Communes :

Thomas Debris au 06.26.63.44.55

## La Santé,



**La maison médicale de Bellême  
a été ouverte en juillet  
et inaugurée au mois d'octobre 2018.**

Elle est occupée actuellement par le cabinet d'infirmiers et d'une podologue, tout en rappelant qu'une médecin espagnole installera son cabinet en janvier prochain.

Un autre médecin, toujours de nationalité espagnole, devrait, pour sa part, rejoindre la maison médicale au début de l'été 2019.

La réalisation du projet PSLA (projet santé libéral ambulatoire) avec son pôle santé à Val au Perche et ses trois satellites à Ceton, Berd'huis et Saint Germain de la Coudre avance ; les travaux sur les 4 sites devraient débuter début 2019 pour s'achever à la fin de l'année.

## Les Ecoles,

Depuis le 01 juillet 2017, la CDC a en charge la compétence des 9 sites scolaires-maternelles-primaires, représentant près de 900 élèves.

Elle a, à ce titre transféré la majorité des personnels des communes chargés de leur fonctionnement.

Plus de 400.000 € ont d'ores et déjà été engagés notamment en matière de travaux de sécurisation, d'achats de matériel numérique (tablettes-tableau interactif ...).

## L'Environnement,

Le PLUI (plan local urbanisme intercommunal) du territoire du Pays Bellêmois a été validé par la Préfecture le 15 Janvier 2018.

Nous venons de lancer le PLUI sur le territoire historique du Val d'Huisne.

## La Voierie,

Plus de 550.000 € seront consacrés à l'amélioration des routes du Canton en 2018.

## Tourisme / Communication,

Nous avons créé en 2018 notre propre marque commerciale : « Perche en Normandie ».

**LE PERCHE EN  
NORMANDIE**  
the perche to be

Tous nos guides touristiques et supports de communication sont désormais estampillés avec cette nouvelle marque commerciale.

## La Ligue contre le Cancer à Saint-Martin

Depuis Mai 2018, des séances de Sophrologie - Relaxation dynamique ont lieu chaque vendredi à Saint-Martin du Vieux Bellême. Ces séances sont réservées aux personnes touchées par le cancer, en traitements ou après un cancer. Financées par la Ligue contre le Cancer, elles sont gratuites.

D'autres soins de supports existent déjà et sont à disposition des patients : des séances individuelles de sophrologie réalisées à domicile ainsi que de l'activité physique adaptée aux personnes touchées par le cancer (gym douce). Ces soins de support sont intégralement pris en charge par la Ligue contre le Cancer.



Pour plus de renseignements concernant les activités et pour vous inscrire aux séances :  
Samuel Gouin 06 85 06 99 64 - La Ligue contre le Cancer : 02 33 27 89 22

## Economie



**Marie Montinet** est installée à Bellême au 37 rue de Paris depuis le 1<sup>er</sup>-11-2014.

**Marie Montinet s'inscrit dans l'ouverture des thérapies énergétiques modernes, pour lesquelles elle est diplômée, basée sur les dernières avancées et les derniers acquis de la physique quantique.**

Il est important de noter qu'elle ne remplace pas votre médecin, mais elle vous propose ce qui fonctionne le mieux pour vous avec des méthodes complémentaires utilisables par tous et pour tous.

Ces techniques respectent votre équilibre naturel, et n'ont donc pas de valeur de diagnostic sur le plan médical. Elles ne se substituent, en effet, en aucun cas à l'avis d'un spécialiste, aux thérapies éventuelles, aux examens d'investigation.

➤ Vous pouvez contacter Mme Montinet pour les Séances individuelles sur R.D.V uniquement au 06.21.65.97.60.  
Pour la Formation : <https://www.les-massages-aux-huiles-essentielles.org/formations>.

## Les spécialités de Mme Montinet

**Thérapie Psychocorporelle Biodynamique**, alliant massage biodynamique avec utilisation d'un stéthoscope électronique, la parole, l'écoute, l'hypnothérapie (similaire à la Sophrologie), Gestalt, etc..., ce qui contribue à dénouer les nœuds, les traumas de l'histoire inscrites dans le corps.

**Psycho-Énergétique**  
**Access Consciousness Bars**,  
Outil du Changement : dissout les limitations outil transformationnel, révolutionnaire, innovant, aux résultats immédiats.

**Soin énergétique**  
et processus doux sur 32 points de la tête correspondant à tous les aspects de la vie.  
Contribue à la libération du mental, désencombre ce qui est lourd dans le quotidien pour apporter plus de facilité et de joie.

**Processus Corporel MTVSS** Processus moléculaire, faisant appel à plus de 60 énergies particulières. L'un des outils les plus dynamiques déverrouillant presque tout dysfonctionnement du Corps. Modifie le système moléculaire, cellulaire, musculaire, renforce le système immunitaire.

**Facelift Access Consciousness® (Lifting Facial Energetique Access®)**  
Faisant appel à plus de 30 énergies particulières. Ce soin énergétique doux agit et ralentit le processus de vieillissement. Il libère également les mémoires cellulaires. Processus très agréable, extraordinaire qui apporte une très grande détente ayant des effets similaires sur tout le Corps.

**Massage Californien aux Huiles Essentielles**  
Ré-harmonisation des énergies. Dénoue les tensions tant musculaires, qu'émotionnelles, qu'articulaires. Le massage californien peut être particulièrement bénéfique pour les personnes anxieuses, dispersées ou stressées.

**L'Aromathérapie**  
qui respecte le bien-être de chacun.  
Les techniques du Bien-être, (massage, processus de détoxification et de libération du corps), contribuent à la résolution de différents troubles, comme les migraines, les maux de têtes, douleurs dorsales.

### Réflexologie Plantaire Thaïe

La Réflexologie Plantaire Thaïe est une thérapie manuelle qui s'appuie sur l'existence au niveau des pieds de zones réflexes représentant l'ensemble des structures du corps (os, organes, muscles, viscères...). Le soin se pratique du pied au genou. Elle fait appel à l'utilisation d'un styler en bambou et roller thérapeutique qui viendront conforter l'acupression des points d'acupuncture.

# Services Utiles



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

(Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Rue des Cytises – 61130 Bellême

T. 02 33 83 07 93 – mail : siaep.perche.sud@orange.fr

Président : M. Pierre MENAGER - 06.08.43.56.69,

Vices Présidents : M. Michel BERNARD (Mairie de Suré),

M. Michel HEROUIN (Mairie Belforêt en Perche),

M. Arnaud LOISEAU (Mairie Bellou le Trichard)

Fontainiers : M. Sébastien LARHER 06.76.26.03.45,

M. Frédéric AGOGUÉ 07.89.71.56.81,

M. Mickaël MAUGUIN 06.76.26.38.96,

M. Gérard GUILLEMIN (Bellou le Trichard) 06.42.11.24.04



Electricité : Te61  
(Territoire Energie)

5 rue Valazé – 61 000 Alençon

T. 02.33.32.83.13

mail : energie61@te61.fr

Site : www.te61.fr

Président M. Philippe AUVRAY

Vice-Présidente Mme Amale EL KHALEDI T.  
07.81.60.70.33

Numéro dépannage EDF : 09.726.750.061



Déchets : SMIRTOM

(Syndicat Mixte Intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères°)

8 rue du Tribunal – 61400 Mortagne au Perche – T. 02.33.25.55.87

Email : eco.tri@wanadoo.fr Site : www.sirtompercheornais.com

Président : Guy Vernay

Vice Président : Didier Fiocca

Directeur : Pascal Prevel



## L'ÉTAT CIVIL

### Décès

BAILLOU Bernard 06-09-2018

HERVIEUX Michel 13-09-2018

BIARD Gilbert 05-10-2018

BESNIER Louis 07-10-2018

BOURDIN née GOUIN Madeleine 12-10-2018



## L'AGENDA



**du 15 décembre 2018 au 13 janvier 2019**

Visite de la crèche dans l'Eglise de 10 h à 16 h 30.

**15 décembre 2018 :**

Noël des enfants organisé par le comité des Fêtes à 15 h à la mairie.

**24 décembre 2018 :**

Veillée et messe de Noël en l'Eglise de St Martin à 22 h 00 avec l'Abbé Roger.

**5 janvier 2019 :** Vœux de Monsieur le Maire, à la salle des Mariages à 17 h.

**14 janvier 2019 :**

Vœux de la CDC des Collines du Perche Normand à la salle des fêtes du Theil sur Huisne.

**23 février 2019 :** Repas dansant organisé par le comité des fêtes à la salle des fêtes du Gué de la Chaîne.

**6 avril 2019 :** Loto du Comité des Fêtes à la Salle du Gué de la Chaîne.

**26 Mai 2019 :** Elections européennes.





## - Informations pratiques -



### Location de la salle

Habitants de la commune	Habitants hors commune
1 journée 130 €	1 journée 170 €
2 journées 200 €	2 journées 260 €

et 60 € par journée supplémentaire

### Horaires de la déchetterie

#### ➤ à Bellême

L'espace propreté de Bellême est ouvert tous les jours de 10h à 18h sauf les dimanches et jours fériés.

#### ➤ à Colonard

La déchetterie de Colonard est ouverte tous les jours du lundi au samedi de 9h à 12h & de 14h à 18h sauf les dimanches et jours fériés.

### Cimetière

- Concession :  
Terrain, Colombarium, caverne  
15 ans : 150 € - 30 ans : 400 € - 50 ans : 600 €  
Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

### Jardin du souvenir

Gratuit pour les habitants de la commune  
50 € pour les habitants hors commune



## Comment nous contacter ?

### Votre Mairie est ouverte les

- Lundi de 9 h 00 à 12 h 00 & 14 h 00 à 18 h 00
- Mercredi et Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

### Vous êtes branchés Internet ?

Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations utiles en accédant à l'adresse suivante :

[www.saintmartinduvieuxbelleme.fr](http://www.saintmartinduvieuxbelleme.fr)

Pour les photos, bulletins municipaux, comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, etc., n'hésitez pas à consulter notre site.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.



### Pour mémoire,

un arrêté préfectoral du 20/02/1991, relatif au bruit précise que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants peuvent être effectués

du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h & de 14 h à 19 h,  
les samedis : de 9 h à 12 h & de 15 h à 19 h 30,  
les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.



Nous vous demandons de respecter ces horaires.

## Nouveaux Arrivants

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile

## Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.